

AUTEUIL-LE-ROI

WWW.MAIRIE-AUTEUIL-LE-ROI.FR

N.129



Trick or treat à Auteuil et Autouillet soirée du 31 octobre 2017 à la salle des fêtes (voir page 28)



Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DÉCEMBRE 2017

Associations

• Réunion des associations	4
• Calendrier des Animations	6
• Avenir Sportif Auteuillois	7
• Club Loisirs Auteuillois	8
• KRAV-MAGA	8
• Zumba	9
• Auteuil Gym	10
• L'Oiseau Lire	11

Actualités

• La fibre optique à Auteuil	12
• Extraits des comptes rendus des Conseils Municipaux 2017	14
• PLU	21
• Eparche	22

Vie du village

• Discours d'Inauguration	24
• Repas des seniors	27
• Halloween	28
• Vendanges du coteau de Saint Sanctin	29
• Le Carnaboum	30
• Kermesse	31

Infos utiles

• Alimentation électrique	32
• Déchèterie	33
• Règles de vie commune	34
• État civil	35



P. 12

LA FIBRE OPTIQUE À AUTEUIL



P. 24

INAUGURATION ÉCOLE

BULLETIN MUNICIPAL N°129 ÉDITÉ PAR LA COMMUNE DE AUTEUIL-LE-ROI

- Tél. : 01 34 87 43 15
- Internet : www.mairie-auteuil-le-roi.fr
- Mail : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr
- Directeur de la publication : Marie-Christine Chavillon
- Rédacteur en chef : François Canac
- Secrétaire de rédaction : Catherine Brunet
- Photo : ©Patricia Dupuis
- Conception et impression : Eurocopie Buc
- Tirage : 450 exemplaires
- Imprimé sur papier 100 % de fibres recyclées.
- Certification FSC - Encres végétales.



P. 29

VENDANGES DU CÔTEAU DE SAINT SANCTIN

CHÈRES AUTEUILLOISES, CHERS AUTEUILLOIS,

Tandis que 2017 s'étire doucement, se préparant à laisser sa place à une nouvelle année et aux fêtes qui marqueront la transition, ce nouveau bulletin d'informations vous permettra de prendre connaissance des actions de la municipalité et des principaux événements ayant marqué la vie communale.

Je tiens à saluer tous ceux qui se dévouent pour le bien être au sein de notre commune, que ce soit dans le cadre du conseil municipal, des 15 associations qui officient dans le village, des bénévoles engagés pour faire vivre la Caisse des Ecoles, le CCAS, notre école et le service public de proximité.

En effet, notre village grandit et compte désormais plus de 950 habitants, dont 170 seniors de plus de 60 ans, certaines familles résidant à Auteuil depuis plusieurs générations, d'autres nouvellement installées, mais tous ayant fait le choix d'un cadre de vie de qualité que la municipalité tente de préserver avec des moyens sans cesse réduits.

Les travaux de réhabilitation de l'école primaire « Sully » ont pris fin et ont permis d'accueillir les 100 écoliers de notre village et leurs enseignants dans d'excellentes conditions pédagogiques, notamment par le renouvellement de l'ensemble des Tableaux Numériques et Interactifs.

Si nous avons fait le choix, en accord avec les parents d'élèves et le corps enseignant de revenir à la semaine de 4 jours, la commune a toutefois maintenu ses efforts pour assurer la restauration des 93 enfants inscrits à la cantine et a conventionné avec l'IFAC pour la mise en place d'un accueil de loisirs pour une vingtaine d'entre eux, chaque mercredi.

La première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de la Grande rue, entre le rond-point de Goin et le carrefour de la rue des Vignes a débuté. L'enquête publique relative au nouveau PLU est enfin engagée.

L'heure n'est pas encore au bilan, même si nous arrivons à mi-mandat, mais il me semblait important de citer ces quelques réalisations pour valoriser le travail accompli. Bien sûr, il subsiste des difficultés qui appellent notre attention, notamment la sécurité des biens à laquelle les Auteillois aspirent et l'état de notre situation budgétaire pour nous permettre de réaliser de nouveaux projets avec des financements maîtrisés. Mesdames, Messieurs, je tiens à vous souhaiter, au nom de la municipalité d'Auteuil le Roi, d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2018 à la hauteur de vos espérances et envies.

MARIE-CHRISTINE CHAVILLON
Maire d'Auteuil-le-Roi



**LES ASSOCIATIONS D'AUTEUIL
ONT ÉTÉ RÉUNIES À LA MAIRIE
EN SEPTEMBRE 2017
EN PRÉSENCE DES CONSEILLERS
DE LA COMMISSION CULTURE
POUR FAIRE LE POINT
SUR LEURS ACTIVITÉS.**

RÉUNION DES ASSOCIATIONS SEPTEMBRE 2017

Le forum des associations qui s'est tenu le 9 septembre à la salle des fêtes de Thoiry a permis aux associations présentes d'enregistrer de nouveaux adhérents.

Mme GRANJUS, notre nouvelle députée, a pu rencontrer ces associations et ainsi se rendre compte de leur rôle important dans l'animation de nos villages. Un grand merci à toute l'équipe de Thoiry qui nous a accueillis.



UNC

- Environ 30 adhérents
- Présente pour les cérémonies de commémoration ou enterrements

BOXE

- 60 personnes, 40 adultes et 20 enfants
- 2 cours d'initiation à partir de 6-7 ans
- Cours le mardi
- *Objectifs 2018 :*
 - former un autre moniteur
 - passage de grade pour les enfants,
 - gants de couleurs différentes pour les adultes
 - un interclub dans l'année
- C'est un des plus grands clubs des Yvelines
- Entre 10 et 15 dimanches sur l'année de formation pour passer le Diplôme d'Etat

KRAV-MAGA

- Environ 50 adhérents dont une section féminine pour la 2^{ème} année
- Ouvert depuis 6 ans. Etat d'esprit bon enfant. Pas de compétition
- Cours les lundi / jeudi / mercredi
- 2 instructeurs ceinture marron ont obtenu la ceinture noire, reconnue internationalement

CLA

- 45 inscrits
- Se réunit chaque mardi pour jouer aux cartes
- Goûter offert soit par le CLA soit par un membre dont c'est l'anniversaire

ARPENT DE BACCHUS

- Environ 100 adhérents
- Les vendages ont eu lieu le samedi 23/09, et la récolte n'a pas été très bonne



L'OISEAU LIRE BIBLIOTHEQUE

- Adhérents : tous les enfants et plus de 40 familles
- Ouverture : 10h - 12h30 même pendant les vacances sauf en août
- Fréquentation régulière
- 2 bénévoles viennent aider
- Activités :
 - petit déjeuner offert le 7/10
 - partenariat avec l'école le 13/10
 - foire aux livres et cartes postales le 18/3/2018
- La bibliothèque a toujours un problème de place

ASA

- 80 licenciés dont 30 enfants (22 d'Auteuil) de 5 ans ½ à 9 ans
- Le stade d'Auteuil étant non homologué l'ASA s'est entendu avec l'association sportive de Villiers le Mahieu pour louer leur terrain pour les matchs le dimanche des seniors et vétérans pour un coût de 1 000 euros
- L'ASA constate une baisse du nombre d'enfants à partir de 10 ans, car ils veulent faire de la compétition. Ces jeunes se dirigent vers des communes voisines dont les infrastructures sont plus développées
- L'ASA est à la recherche de sponsors. Son sponsor principal arrête son apport financier en 2018
- La coupe du monde 2018 peut être l'occasion de quelques manifestations dans le cadre de retransmission de matchs de l'équipe de France
- *Les objectifs pour 2018 :*
 - Trouver de nouveaux sponsors
 - Créer de nouvelles animations ou manifestations POUR AUGMENTER LEURS RECETTES

- Le club house et le City stade sont toujours suspendus à l'obtention du PLU et au financement par la mairie

COMITÉ DES FÊTES

- Le comité des fêtes n'a pas d'adhérent
- Les manifestations organisées par le comité des fêtes, kermesse, brocante, thé dansant et soirée Saint-Valentin ont pour but d'offrir aux enfants la fête de Noël qui représente plus de 2 000 euros

LES PETITES FRIMOUSES

- Environ 40 enfants
- Accueil périscolaire
- C'est la dernière année de Véronique
- L'association cherche à recruter une personne ayant le BAFD pour travailler de 7h à 8h30 et de 15h30 à 19h, avec un contrat de 24h/semaine
- L'IFAC propose cette prestation
- La prestation des Petites Frimousses est payable à l'heure alors que l'IFAC est au forfait

C'DANS L'R

- Pas d'adhérent
- Propose d'organiser un cross avec d'autres associations
- Geocaching est en attente de validation

AUTEUIL GYM

- Dans l'obligation d'arrêter les séances des lundi et jeudi soir pour un problème de recrutement
- Conserve le multi sport le mercredi après-midi



CALENDRIER DES ANIMATIONS

DÉCEMBRE

- 08/12** : Distribution des bouteilles de l'Arpent de Bacchus
- 09/12** : Noël des enfants d'Auteuil - Comité des Fêtes
- 13/12** : Soirée KRAV/Zumba et cours de Kuduro (madrison moderne) avec dîner
Inscription payante
- 15/12** : Noël des enfants d'Autouillet

JANVIER 2018

- 13/01** : Vœux du maire
- 20/01** : Saint-Vincent - Arpent de Bacchus
- 28/01** : Thé dansant - Comité des Fêtes
- 30/01** : CLA AG
- 30/01** : AG Petites Frimousses

FEVRIER

- 03/02** : Stage KRAV-MAGA
- 10/02** : Saint-Valentin - Comité des Fêtes

MARS

- 07/03** : Atelier de la femme - Zumba et KRAV-MAGA
- 09/03** : AG Arpent de Bacchus
- 17/03** : Taille vigne - Arpent de Bacchus
- 18/03** : Foire aux livres et cartes postales L'Oiseau Lire
- 19/03** : Repas CLA au Relais

AVRIL

- 07/04** : Mise en bouteille - Dégustation 2016
Arpent de Bacchus
- 07/04** : Carnaboum

MAI

- 26/05** : Passage de grade au KRAV-MAGA

JUIN / JUILLET

- Du 14/06 au 18/07** : Coupe du monde de football - ASA
- 02/06** : Fête des associations - Mairie Associations
- 09/06** : Fête de l'école - Ecole - Mairie -
Comité des Fêtes
- 23/06** : Fête de l'école d'Autouillet
- 23/06** : Fête de la Musique - Mairie
- 29/06** : Goûter des Petites Frimousses
- 29/06** : AG KRAV
- 30/06** : AG ASA
- 04/07** : Journée Portes ouvertes KRAV / Zumba

SEPTEMBRE

- 15/09** : Fête du village d'Autouillet

OCTOBRE

- 13/10** : Repas des seniors - CCAS

NOVEMBRE

- 16/11** : Nouveau Beaujolais - Arpent de Bacchus
- 24/11** : UNC

DÉCEMBRE

- 14/12** : Noël des enfants d'Autouillet
- 15/12** : Noël des enfants d'Auteuil



Avenir
Sportif
Auteuillois

Cette année encore ils étaient nombreux à se retrouver sur le terrain d'Auteuil pour démarrer une nouvelle saison, les plus anciens ainsi que les seniors en entente avec le club de Villiers le Mahieu, les petits sous les couleurs de l'Asa.

Cette saison, le club de l'Asa va mettre tout en œuvre pour que les petits puissent participer à des compétitions que l'on appelle des plateaux.

Les dirigeants du club comptent sur l'aide des parents pour accompagner les jeunes joueurs lors des déplacements, condition sine qua non pour développer ces activités. Le club devrait organiser à Auteuil le Roi deux ou trois plateaux sur la saison 2017-2018, là encore, la présence des parents mais aussi de supporters est attendue.

Le samedi 2 juin 2018, les associations d'Auteuil devraient organiser la « Fête des associations » afin de permettre à tous ceux qui participent ou voudraient

participer à la vie associative de notre ville de se rencontrer et de découvrir des nouvelles activités.

Bon courage à tous les pratiquants et aussi à tous les encadrants.

Nous vous rappelons que toutes les associations fonctionnent grâce aux subventions de la municipalité, aux cotisations des adhérents et aux dons.

Chaque don ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%, particulier ou entreprise. Pensez à vos associations, elles contribuent à la vie sociale de notre ville.



**POUR TOUTE INFORMATION
CONCERNANT LES DON :**

- **Jean-Pierre Rivet**
06 08 09 08 43
Rivet.jean-pierre043@orange.fr



Section Mixte

CLUB LOISIRS AUTEUILLOIS

Créé en 1995, le Club de Loisirs Auteuillois fonctionne chaque mardi de 15h à 18h à la maison des associations rue de l'église.

Nous nous réunissons pour jouer aux cartes (belote, tarot), scrabble et dominos. En début d'année nous nous réunissons pour un repas au Relais d'Auteuil, une journée récréative est organisée à la Salle des Fêtes, nous essayons de faire 1 ou 2 sorties mais nous avons du mal à réunir le nombre de personnes requis.

KRAV-MAGA

UNE NOUVELLE SAISON A DÉMARRÉ SUR LA LIGNE CONVIVIALE ET CHALEUREUSE QUE NOUS PRIVILÉGIONS.

De nombreux anciens, quelques nouveaux et surtout un engouement féminin en plein essor. Cette année, la gente d'Eve représente près de 50 % de nos licenciés. Les femmes de tous âges participent efficacement aux cours mixtes et sont très assidues au cours du mercredi qui leur est exclusivement réservé.

Cette demande évolutive est probablement liée au non-respect des femmes que nous révèle l'actualité. Nous vous invitons à venir découvrir le krav-maga lors d'un cours d'essai. Cette discipline d'auto-défense est accessible à toute personne. Elle est basée sur des techniques simples, rapides et efficaces.

Salutations sportives



POUR TOUTE INFORMATION

- **Contact :**
kravmagaauteuil@gmail.com
- **Site :**
Krav-Maga Auteuil le roi
- **Cours mixtes :**
lundi et jeudi 19h / 20h30
- **Cour féminin :**
mercredi 19h / 20h30



Section Féminine



ZUMBA

À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE SOIRÉE PORTES OUVERTES, KRAV-MAGA ET ZUMBA PARTY, LES ASSOCIATIONS AUTEUILLOISES SE SONT UNIES POUR RENDRE CETTE SOIRÉE MAGIQUE.

L'association football d'Auteuil a tenu à nous soutenir et nous accompagner pour cet événement. Plus de 50 personnes venues d'ici et d'ailleurs (de Trappes en passant par Maurepas, Rambouillet et jusqu'à Dreux).

Entre apprentissage, transpiration, rires et danse fitness, la soirée a su réunir petits et grands.

AU PROGRAMME :

- Session de football animée à l'extérieur pour les enfants
- Session de Krav-Maga pour tous
- Session de Kuduro 'fit et Zumba avec tout le monde
- Et pour finir sur un grand buffet dînatoire en extérieur.

Les photos, les réactions des participants et nos souvenirs ne trompent pas. Une émulsion collective et partagée s'est passée le soir du mercredi 5 juillet 2017.

Merci à toutes et tous pour ce moment riche en émotions et en partage.

Alors à vos agendas ! Car pour les absents et tous les autres, on remet ça le 13 décembre 2017 et le 4 juillet 2018.

Ne manquez surtout pas ces dates... ça va être explosif !

POUR LES ÉVÉNEMENTS :

- Soirée portes ouvertes : Zumba et Krav-Maga party 13 décembre et 4 juillet 2018
- Soirée de la femme : le 7 mars 2018

A très bientôt.





AUTEUIL GYM

GYMNASTIQUE ADULTES

AUTEUIL GYM vous propose 2 séances dans la semaine, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, les cours se déroulent dans une ambiance conviviale et sympathique.

Corinne, animatrice sportive expérimentée, propose des cours adaptés à vos besoins : Equilibres, Renforcements musculaires, Posturale, Travail sur les problèmes de dos, Etirements, stretching, Relaxation...

En matinée

- Le mardi de 9h15 à 10h15 Gym douce
- Le jeudi de 9h15 à 10h15 Gym douce

ECOLE MULTI SPORTS

Pour les 3-5 ans

- Le mercredi de 15H30-16H30, le cours des 3-5 ans est complet

Pour les 6 - 8 ans

- Le mercredi de 14H30-15H30

Pour les 9 - 11 ans

- Le mercredi de 13H30-14H30

Aurélie, notre animatrice sportive, proposera une répartition des groupes pour les 6 -11 ans selon les âges, les niveaux, les familles.

- Cotisation annuelle 150 euros, licence incluse de 26 euros.
- Possibilité de payer en 3 fois.
- Des mercredis pour découvrir les jeux collectifs, l'expression corporelle, le cirque, les jeux de plein air, l'orientation...

INSCRIPTION POSSIBLE EN COURS.

- **Contact :**
auteuil.gym@orange.fr
- **Renseignements et dossier inscription sur notre site internet :**
auteuilgym.sitew.com

EVASION POUR PETITS ET GRANDS

LA BIBLIOTHÈQUE « L'OISEAU LIRE » D'AUTEUIL LE ROI A FAIT SA RENTRÉE LE SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2017.

La bibliothèque est ouverte quand les bancs de la garderie sont disponibles, le samedi matin de 10h à 12H30 même pendant les vacances scolaires, à l'exception du mois d'août.

Inaugurée en octobre 2010, elle accueille depuis, petits et grands qui partent à la découverte de nouvelles histoires...

En effet, si petit soit notre village, le fond de la bibliothèque d'Auteuil avoisine aujourd'hui près de 5 000 ouvrages pour

adultes, adolescents et enfants : classiques, modernes, romans, policiers, bandes dessinées, histoires pour enfant... tout y est !

Les bénévoles qui gèrent l'association ont été heureux de vous accueillir une nouvelle fois le 7 octobre à 9h30 pour vous offrir le traditionnel petit déjeuner de rentrée. Ce moment de douceur sucrée est la meilleure occasion pour venir découvrir ou redécouvrir la bibliothèque. Pour les plus assidus, n'oubliez pas également

que c'est l'occasion de renouveler vos abonnements, les montants des inscriptions restent inchangés.

Bien sûr, d'autres activités seront proposées durant l'année scolaire (exposition, Foire aux livres...) sans compter le partenariat avec l'Ecole Sully qui est reconduit le vendredi.

Nous vous disons « A bientôt ! »

L'équipe de L'Oiseau Lire





**LE 12 OCTOBRE DERNIER
LE PRÉSIDENT D'YVELINES
NUMÉRIQUES ET DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
PIERRE BÉDIER, ET
LE PRÉSIDENT DE TDF, OLIVIER
HUART, ONT OFFICIAISÉ
L'ACCORD PAR LEQUEL
YVELINES FIBRE, FILIALE DE TDF,
S'ENGAGE À DÉPLOYER
UN RÉSEAU FIBRE OPTIQUE
DANS LES ZONES PEU DENSES
DES YVELINES.**

LA FIBRE OPTIQUE A AUTEUIL

**CE RÉSEAU DESSERVIRA, D'ICI FIN 2020,
110 000 FOYERS ET ENTREPRISES DES 158
COMMUNES RURALES DU DÉPARTEMENT.**

Ce déploiement d'infrastructure réseau optique représente 120 M€ sans investissement public, économisant ainsi 40 M€ qui auraient été à la charge du contribuable Yvelinois. Ce projet représente l'installation de 3 000 km de câble optique, 14 NRO (Nœud de Raccordement Optique) et 250 armoires de rue via une infrastructure souterraine ou aérienne.

Chaque foyer sera directement raccordé par une fibre optique de «bout en bout», appelée aussi FTTH (Fiber To The Home / Fibre jusqu'au domicile), le débit descendant pourra atteindre 1 Gb/s soit 30 fois plus que le VDSL actuel.

Pour Auteuil-le-Roi, le planning de déploiement ci-contre, laisse espérer la disponibilité de la fibre pour la fin du premier semestre 2019. C'est une bonne nouvelle, car les précédents calendriers indiquaient un déploiement pour fin 2020.

Une fois le déploiement réalisé, TDF via sa filiale Yvelines Fibre, mettra son réseau à disposition des FAI (Fournisseur d'Accès Internet) Orange, Bouygues Telecom, SFR, Free ... Ceux-ci pourront alors proposer des offres commerciales d'accès à Internet aux particuliers et entreprises.

Enfin, il convient de noter qu'un accord de partenariat vient d'être signé entre TDF et Bouygues Telecom. Ce dernier pourra commercialiser ses offres sur tous les réseaux en fibre optique opérés par TDF.

Jean-Luc Capelle



PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT*

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines



- Fin de déploiement au premier semestre 2018
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2018
- Fin de déploiement au premier semestre 2019
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2019
- Fin de déploiement au premier semestre 2020
- Fin de déploiement au deuxième semestre 2020

* sous réserve de difficulté technique exceptionnelle



EXTRAITS DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2017

JANVIER 2017

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

Par délibération n°16-046 en date du 14 décembre 2016, la communauté de communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts.

Il s'agissait:

- D'intégrer dans les compétences le versement de la contribution SDIS.
- De faire mention de la compétence SCOT
- De modifier des intitulés de la compétence développement économique.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME À LA C.C.C.Y

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) a modifié dans son article 136, les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux Communauté de communes et aux Communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan local d'Urbanisme.

Toutefois, la loi prévoit une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentants au moins 20 % de la population » s'y opposent dans les trois mois précédent le terme du délai de mise en application. Considérant l'intérêt de la commune à conserver sa compétence d'élaboration du PLU, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence d'élaboration du Plan local d'urbanisme à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines et de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

DON DE MONSIEUR ANTOINE PONCET A LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Antoine PONCET, sculpteur de renommée internationale, et Auteuillois durant de nombreuses années, a souhaité faire don à la commune d'une sculpture. En accord avec Monsieur PONCET, il a été décidé d'exposer la statue dans le parc de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ladite donation.

FEVRIER 2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE DU COMMERCE

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2016.

Le Compte de Gestion 2016 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

- Déficit d'Investissement : - 480,07 €
- Excédent de Fonctionnement : + 21 735,84 €
- Résultat de clôture : + 21 255,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2016.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE DU COMMERCE :

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au compte administratif 2016, Mme le Maire sort de la salle pour que le conseil municipal puisse procéder au vote, hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Réalisé
• Dépenses de fonctionnement.	20 921,98 €
• Recettes de fonctionnement.	42 657,82 €
• Résultat de clôture	+ 21 735,84 €
• Dépenses d'investissement.	- 24 889,31 €
• Recettes d'investissement.	24 409,24 €
• Résultat de clôture	- 480,07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016.

FEVRIER 2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET DU COMMERCE :

Reports :

- Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -11 539,46 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 27 514,16 €

Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -480,07 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 21 735,84 €

Besoin net de la section d'investissement :

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 12 019,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 019,53 €
- Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 37 230,47 €

VOTE DES TAUX COMMUNAUX :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion de la Commission Finances en date du 24 février 2017

- Le Conseil Municipal Décide par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2017 comme suit et décide de ne pas procéder à d'augmentation :

Taxes	2016 En %	2017 En %
Taxe d'habitation	11,52	11,52
Taxe foncière sur le bâti	17,33	17,33
Taxe foncière sur le non bâti	60,10	60,10

PARTICIPATION COMMUNALE 2016 AU SIFAA

Vu la délibération du SIFAA en date du 19 février 2004 fixant les montants des frais d'investissement et de fonctionnement du SIFAA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de voter les subventions communales comme suit :

- Subvention d'investissement : 21 000 €
- Subvention de fonctionnement : 5 444 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU COMMERCE

Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances La commission des finances entendue, vu le budget primitif 2017,

Fonctionnement

- **Total dépenses : 79 933,99 €**

Le Budget Primitif 2017 « DEPENSES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

- **Total recettes : 79 933,99 €**

Le Budget Primitif 2017 « RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

Investissement

- **Total dépenses : 63 407,12 €**

Le Budget Primitif 2017 « DEPENSES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

- **Total recettes : 63 407,12 €**

Le Budget Primitif 2017 des « RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12 VOIX POUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 du Commerce multi services

EXTRAITS DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2017

FEVRIER 2017

SUBVENTIONS COMMUNALES CCAS ET CAISSE DES ECOLES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances

Vu le budget primitif 2017,

La commission des finances entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions communales pour la caisse des écoles et le CCAS pour un total général de 5 500.00 € se décomposant comme suit :

- Subvention CDE : 500,00 € Imputation au 657361
- Subvention CCAS : 5 000,00 € Imputation au 657362

SUBVENTIONS COMMUNALES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances

La commission des finances et la commission culture entendues,

Vu le budget primitif 2017,

ASSOCIATION	PROPOSITION 2017
Arpent De Bacchus	460,00 €
Auteuil Gym	460,00 €
Avenir Sportif Auteuillois	460,00 €
Boxe Francaise	460,00 €
Club De Loisirs Auteuillois	460,00 €
C Dans L'air	460,00 €
Comite Des Fetes	960,00 €
Feel'ness	460,00 €
Krav-Maga	460,00 €
Les P'tites Frimousses	1 500,00 €
L'oiseau Lire	460,00 €
Yakafokon	460,00 €
Sous Total Subventions Associations Auteuil (Sportif/Culturel/Educatif)	7 060,00 €
Chasse Auteuil Le Roi	250,00 €
Eparche	250,00 €
U.N.C	250,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Autres)	750,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €
RASED	200,00 €
CROIX ROUGE	70,00 €
Prevention Routiere	70,00 €
Sous Total Subventions associations autres	410,00 €
TOTAL SUBVENTIONS BP 2017	8 220,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote décide par 11 POUR et 1 CONTRE de voter les subventions aux associations.

MARS 2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE :

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2016.

Le Compte de Gestion 2016 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

- Excédent de fonctionnement : + 62 899,57 €
- Déficit d'Investissement : - 110 916,85 €
- Résultat de clôture : 48 017,28 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury.

AFFECTATION DU RÉSULTAT : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Résultat de l'exercice 2016	+ 62 899,57 €	-110 916,85 €	-48 017,28 €
Résultat reporté 2015	+ 497 825,76 €	+108 439,53 €	+606265,29 €
Résultat à affecter	+ 560 725,33 € (RAR : -288 426,08 €)	-2477,32 €	+558 248,01 € (RAR : -288 426,08 €)

Considérant le compte administratif 2016, le conseil municipal, pour l'exercice 2016 :

- prend connaissance du montant total à affecter soit 558 248,01 €
- prend connaissance de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 560 725,33 €
- prend connaissance du déficit d'investissement pour un montant de 2 477,32 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat 2016 , tel que présenté dans le tableau ci-dessus, à l'unanimité des présents et représentés.14 voix POUR.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM (AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES).

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer 1 poste Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à temps complet en raison du départ en retraite au 1er septembre 2017 de Madame CAMPION Danièle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de créer 1 poste ATSEM à temps complet.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| | Réalisé |
| • Dépenses de fonctionnement. | 709 129,50 € |
| • Recettes de fonctionnement. | 772 029,07 € |
| • Résultat de clôture | + 62 899,57 € |
| • Dépenses d'investissement. | - 154 677,74 € |
| • Recettes d'investissement. | 43 760,89 € |
| • Résultat de clôture | - 110 916,85 € |

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. FORTIER) le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury

Doit voter :

- l'affectation de la somme de 268 902,40 € au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour (RAR + déficit investissement)
- le report de la somme de 291 822,93 € au R002 Excédent de résultats de fonctionnement
- le report de la somme de 2 477,32 € au D001 Solde d'exécution d'investissement reporté

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR D'YVELINES

Par délibération en date du 08/02/2017, le Conseil Communautaire de la CCCY a adopté l'attribution de compensation de fiscalité 2017 pour ses communes membres.

Pour l'année 2017, le montant de l'attribution de compensation pour la commune d'Auteuil le Roi est de 51 702,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité d'un montant de 51 702.38 €.

EXTRAITS DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2017

AVRIL 2017

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES ADAPS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un courrier de la préfecture nous informe de la possibilité de déposer un dossier au titre de la DETR 2017.

Vu le montant prévisionnel de 18 300 euros TTC des travaux à réaliser pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017, au titre de la mise en conformité des bâtiments communaux pour les PMR

APPROBATION DES PROJETS DES PLANS DE ZONAGE EP / EU DU SIAB.

Considérant qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement dans le cadre de la réactualisation du SDA. Considérant la nécessité d'établir un plan de zonage d'assainissement pour assurer une comptabilité avec le PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales.

Considérant que ce projet doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT et avant approbation définitive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDÉ tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales avant la validation définitive par enquête publique.

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES D237 ET D474.

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrale section D n°474, Messieurs Thomas GERBAUD et Jean-Claude GERBAUD s'engagent à céder une servitude de passage d'une largeur de 6,50 m sur les parcelles D 237 et D 474 (fonds servants) au profit de la parcelle section D n°434 appartenant à la commune d'Auteuil le Roi.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter le principe de cette servitude au profit de la commune et permettant à la parcelle D434 de bénéficier d'un accès sur la rue des Sablons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la servitude.

JUIN 2017

TRIENNAL 2016-2019 LANCEMENT D'UN MAPA POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer un MAPA pour la recherche des entreprises pour les travaux d'enfouissement Grande Rue du N° 41 au N° 54, entre la rue de Goin et l'intersection Chemin aux Bœufs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise par 11 VOIX POUR 1 CONTRE, Madame le Maire a lancé un MAPA pour la recherche des entreprises pour l'enfouissement des réseaux.

ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE MONTFORT-L'AMAURY AVEC L'IFAC : AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ACCUEIL POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal

de Montfort-L'Amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant les grandes vacances 2017.

Madame le Maire propose :

- Que la facturation soit établie par l'IFAC78 sur la base de 21,65 euros (plus ou moins deux euros) à charge de la
- Que la répartition financière de ces 21,65 euros se fasse de la manière suivante :
- 8,00 euros (plus ou moins deux euros) par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-Le-Roi
- 13,65 euros par jour et par enfant à la charge des familles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'IFAC 78.

JUIN 2017

ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE NEAUPHLE LE VIEUX AVEC L'IFAC : AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ACCUEIL POUR LE MOIS DE JUILLET 2017.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Neauphle le Vieux représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant les grandes vacances 2017.

Madame le Maire propose :

- Que la facturation soit établie par l'IFAC 78 sur la base de 23 euros (plus ou moins deux euros) à charge de la Commune. Que la répartition financière de ces 23 euros se fasse de la manière suivante :
- 8,00 euros (plus ou moins deux euros) par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-Le-Roi
- 15 euros par jour et par enfant à la charge des familles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'IFAC 78

REGLEMENT DE CANTINE : PRIX DES REPAS DE CANTINE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du prix de la cantine pour l'année 2017/2018. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des repas de cantine pour l'année 2017/2018

- 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents POUR 15 voix
- 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels POUR 15 voix
- 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents POUR 15 voix,
- 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels. POUR 15 voix
- 1,20 € pour les enfants qui ont un P.A.I POUR 15 voix

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS EXTÉRIEURS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SULLY POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants peuvent être scolarisés à l'école Sully sous réserve de la signature d'une convention d'accueil avec la commune de résidence et dans la limite des places disponibles.

Dans ce cadre, il convient de définir le montant de la contribution annuelle forfaitaire due par la commune de résidence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe forfaitairement les frais de scolarité à l'école Sully à 460 euros par an et par enfant à compter de septembre 2017.

JUIN : SENATORIALES

DÉSIGNATIONS DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR VOTER AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES LE 24 SEPTEMBRE 2017.

Le bureau électoral est constitué selon l'article R.133 du code électoral, des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du Conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin.

La présidence est assurée par le maire.

- Le bureau est constitué de : M. CANAC, M. LATIL, Mme HAMON, M. BLONDEAU.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Sont candidats : Mme CHAVILLON, M. CAPELLE, M. LATIL.

1^{er} Tour de scrutin

Le président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection sans débat à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, des 3 délégués titulaires.

• Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	14
• Bulletins blancs ou nuls	00
• Nombre des suffrages exprimés	14
• Majorité absolue.	08
Ont obtenu : Mme CHAVILLON	14 voix
M. CAPELLE	14 voix
M. LATIL	14 voix

Ont réuni la majorité absolue Mme CHAVILLON, M. CAPELLE, M. LATIL qui sont proclamés délégués titulaires et ont déclaré accepter le mandat.

DÉSIGNATIONS DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR VOTER AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES LE 24 SEPTEMBRE 2017.

Il est procédé à l'élection des 3 délégués suppléants.

Sont candidats : Mme ROSSET, M. MUZAS, M. CANAC.

1^{er} Tour de scrutin

• Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	14
• Bulletins blancs ou nuls	00
• Nombre des suffrages exprimés	14
• Majorité absolue.	08
Ont obtenu : Mme ROSSET	14 voix
M. MUZAS	14 voix
M. CANAC	14 voix

Ont réuni la majorité absolue Mme ROSSET, M. MUZAS, M. CANAC qui sont proclamés délégués suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

EXTRAITS DES COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2017

JUILLET 2017

RÉPARTITION DES PRODUITS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à une demande du Trésor Public, il convient de délibérer sur la répartition du produit de la vente des concessions de cimetière entre la Commune d'Auteuil-le-Roi et le Centre Communal d'Action Sociale.

Madame le Maire propose de garder la répartition actuelle à savoir 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de répartir le produit des concessions des cimetières à 2/3 sur le budget communal et 1/3 au budget du CCAS.

RÉTABLISSEMENT DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS.

Madame le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 5 jours.

Madame le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

BILAN DE CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME).

Madame le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, sur les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide par 11 VOIX POUR ET 1 CONTRE

- d'arrêter le bilan de la concertation, lequel sera joint au dossier d'enquête publique ;
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté au Conseil Municipal ;
- de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Ces personnes consultées auront 3 mois pour donner leur avis sur le PLU arrêté.

PLU, L'ENQUÊTE PUBLIQUE A DÉBUTÉ LE 2 DÉCEMBRE 2017

Après une nouvelle réunion publique le 24 juin et une réunion avec les Personnes Publiques Associées le 26 juin, le Conseil Municipal a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 11 juillet 2017.

Le délai de 3 mois permettant de recueillir les avis de l'état, des organismes publics et associatifs étant expiré, l'enquête publique a été programmée pour la période du 2 au 19 décembre 2017.

Monsieur Patrick Gamache a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie d'Auteuil-le-Roi.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- le samedi 2/12 . . . de 9h à 12h
- le vendredi 15/12 . . de 14h à 17h
- le mardi 19/12 . . . de 16h à 19h

Il est possible de consulter le dossier du PLU en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune www.mairie-auteuil-le-roi.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr.

Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal d'Auteuil-le-Roi pourra, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, apporter des modifications au projet de PLU de la Commune.

Nous prévoyons que le Conseil Municipal se prononce, par délibération, sur l'approbation du PLU en février 2018.

Jean-Luc Capelle



EPARCHE

**LE 9 NOVEMBRE 2017
LA COUR D'APPEL
DE VERSAILLES A CONFIRMÉ
LE JUGEMENT CORRECTIONNEL
DU 5 JUILLET 2016
RELATIF AUX INFRACTIONS
AU CODE DE L'URBANISME
SUR LA PARCELLE ZA 00067
DITE « LA BEAUVÉ DE MARCQ »
SITUÉE SUR LA COMMUNE
DE SAULX-MARCHAIS
À L'INTERSECTION DES RD 11 ET
RD 76 EN ZONE AGRICOLE
NON CONSTRUCTIBLE.**

**MAIS LES PRÉVENUS
SE POURVOIENT EN CASSATION.**

L'action conjointe des trois collectifs - Sauvons les Yvelines, JADE et FNE Ile-de-France - et des deux associations - EPARCHE et BVSM -, en parallèle de l'action de la commune de Saulx Marchais, ont permis l'aboutissement de l'action en justice.

Les trois personnes physiques inculpées ainsi que les deux entités morales (SCI Les Jardins de la Beauve et SARL RENOCONFORT) ont été condamnées à remettre le terrain dans son état d'origine sous un délai de 2 mois puis sous astreinte de 1 500 € par jour de retard à compter du 9 Janvier 2018.

Au titre de l'action publique les contrevenants sont condamnés à 23 635 € d'amende + droit fixe de procédure.

Au titre de l'action civile ils sont également condamnés à verser 3 000 € à la Commune de Saulx-Marchais ainsi que 5 000 € aux associations pour préjudice moral et article 475-1 du nouveau code de procédure pénale.

Nous remercions les douze familles qui ont répondu favorablement à notre demande d'aide financière pour nous permettre de payer notre quote-part des honoraires d'avocat, et qui ont ainsi fait preuve de solidarité sur ces questions importantes qui impactent notre village.

Sur ce point, nous regrettons l'absence d'engagement de notre municipalité qui n'a pas voulu poursuivre au pénal sur ce dossier alors que notre Commune était directement concernée par le détournement d'usage du Chemin aux Boeufs (GR-11) qui longe la « Beauve de Marcq ». En effet, seul un arrêté municipal a été émis le 1er Juin 2015, visant à interdire la circulation de véhicules à moteur, sauf engins agricoles, mais il n'a jamais été mis en application.

Le non-respect de cet arrêté impacte directement les conditions de sécurité routière sur la RD 76 avec les entrées et sorties de nombreux véhicules de ce chemin, entraînant des risques d'accidents.

Désormais, sur ce dossier, il nous incombe de veiller à la bonne signification et mise en application du jugement de la Cour d'Appel de Versailles pour que cette ancienne pépinière retrouve sa vocation agricole d'origine.

Fin novembre 2016, notre association a interpellé le Conseil municipal car nous nous apercevons que petit à petit notre commune devient une « poubelle » : des dépôts sauvages naissent et croissent un peu partout.

Notre association souhaiterait que notre Conseil municipal se rapproche du SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) pour qu'une solution soit trouvée afin de réduire ces incivilités et ces dégradations de notre environnement.

Nous proposons par exemple la gratuité d'accès aux déchèteries aux professionnels,

car nous pensons que le coût de nettoyage de nos chemins pour retirer ces dépôts sauvages revient plus cher aux collectivités que d'accorder à tous la gratuité d'accès aux déchèteries.

Une autre piste pourrait être le fond de propreté mis en place il y a quelques mois par la Région Ile-de-France, dont l'objectif est de soutenir les démarches territoriales de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages.

L'aide financière peut aller jusqu'à 80% de l'investissement ; les dépenses éligibles sont aussi bien les dispositifs de limitation d'accès ou de surveillance, les matériels de collecte, la signalétique.

Pour la protection du bois de Saint Sanctin nous demandions depuis 2013 que la commune d'Autouillet ferme l'accès près de la RD11, c'est aujourd'hui chose faite. Maintenant, de son côté, notre commune doit également protéger très rapidement ses accès afin que dans un proche avenir ce bois redevienne propre.

La parcelle dite « Les Bergeries » au nord de notre commune est toujours recouverte de déchets et même d'amiante.

Depuis 2015 rien ne bouge malgré les plaintes déposées par nos associations. Le Procureur de la République de Versailles a le dossier sur son bureau mais ne répond pas à nos relances.



LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE ASSOCIATION EPARCHE EST PRÉVUE COURANT JANVIER 2018. NOUS VOUS INFORMERONS DE LA DATE ET DU LIEU DE CETTE AG COURANT DÉCEMBRE PROCHAIN.

Vie du village



*Monsieur le Sous-préfet
Madame Toine Bourrat, maire de St-Rémy l'Honoré, représentant Monsieur Larcher, Président du Sénat
Monsieur Benassaya, Conseiller Départemental et Président d'IngenierY
Madame la Conseillère Départementale
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues
Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Beynes, Madame Allora
Madame Gwenaelle Terrier, Directrice de l'école Sully et son équipe enseignante
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,
Mesdames et Messieurs du Personnel Communal,
Monsieur le représentant de la brigade de gendarmerie de la Queue lez Yvelines
Madame et Messieurs représentant la maîtrise d'œuvre et les entreprises
Mesdames, Messieurs,
Chers élèves,*

Bonjour à tous, en vous remerciant d'avoir répondu présent à notre invitation

Inaugurer aujourd'hui la réhabilitation de l'école communale Sully est une véritable fierté pour l'équipe municipale. C'est un acte important, qui témoigne de la vitalité de notre commune et en tant que maire, au-delà de l'honneur qui me revient, je le vis comme un privilège.



Par ce geste, nous concrétisons notre volonté d'œuvrer à l'épanouissement et au développement de nos enfants. Ils sont le renouveau, la pérennité et la continuité. Leur réussite est donc un enjeu majeur pour notre collectivité.

Lieu de culture, lieu d'apprentissage, l'école est aussi et surtout un lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien et où les équipes enseignantes doivent pouvoir exercer dans des conditions répondant aux impératifs pédagogiques.

Or, le problème de l'accueil des élèves se posait depuis plusieurs années à l'école Sully, dont les locaux montraient leurs limites en termes de fonctionnalité, de capacité d'accueil et de sécurité.

Ainsi, à notre arrivée en 2014, il nous a paru essentiel de placer le projet de réhabilitation de l'école de Sully comme prioritaire dans l'action municipale.

Avoir des projets, c'est bien, c'est même nécessaire pour une municipalité, mais les financer et les réaliser, c'est autre chose !



Pour y parvenir, nous nous sommes appuyés sur l'agence départementale IngénierY qui, par ses compétences et son soutien, nous a permis d'élaborer un programme réaliste optimisant les espaces afin de répondre à nos besoins, dans une enveloppe financière contrainte. Monsieur Benassaya, je tiens à vous témoigner sincèrement de l'efficacité de vos équipes et tout particulièrement de l'investissement et de la disponibilité de Monsieur Cron et de Madame Cynobert, qui ont su nous guider et nous conseiller dans ce projet, en l'organisant en 3 axes :

- Réhabiliter le premier étage de l'école, inoccupé depuis plusieurs années, en y aménageant des locaux de vie pour l'équipe enseignante, une classe pour les Ce1/CM2 et une classe qui sert actuellement de garderie, d'étude et d'accueil pour le RASED. Ces aménagements ont également permis de consacrer le préfabriqué en une salle de motricité et d'accueil du centre de loisir de L'IFAC.
- Créer un préau donnant sur la cour pour permettre, en cas de mauvais temps, aux enfants de s'aérer et se « défouler ».
- Ajouter et rénover les blocs sanitaires, car ceux existants ne répondaient plus aux besoins « pressants » de nos écoliers !!

L'objectif étant fixé, notre municipalité s'est attachée à assurer le financement des travaux dont le montant prévisionnel s'élevait à 265 000 euros hors taxes, soit 320 000 euros toutes taxes comprises. Nous avons saisi l'occasion du programme de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) proposé par l'état pour solliciter une subvention à hauteur du maximum possible, soit 30% du cout hors taxes des travaux prévisionnels.

Monsieur le Sous-préfet, ce soutien financier qui nous a été accordé a permis de soulager l'effort financier de la commune et je vous en remercie. Alors que le financement des communes fait actuellement l'objet d'un débat avec le gouvernement, je formule le vœu pour que l'état poursuive à l'avenir ce type d'incitation, indispensable pour que les communes rurales comme Auteuil-le-Roi, dont les ressources financières sont extrêmement limitées, puissent maintenir, voire développer, leurs infrastructures destinées au service public de proximité.

Le programme étant fixé, les financements assurés, l'opération de travaux a proprement parlé a pu débuter, mais avec une contrainte de taille, puisqu'il était impossible de réaliser le chantier durant les périodes de fonctionnement des classes, et cela c'est un « stress » supplémentaire que je n'avais pas vu venir !! En effet, à chaque fin de congé scolaire, les mêmes questions revenaient, la tranche de travaux sera-t-elle terminée, les enfants pourront-ils réinvestir leurs locaux, a-t-on bien pensé à déplacer le mobilier, à nettoyer les salles..., bref, quelques samedis et dimanches bien occupés à chaque fois pour veiller à ce que chaque rentrée se passe dans de bonnes conditions !

Mais, globalement, ce chantier qui s'est étalé sur 15 mois, entre avril 2016 et août 2017, s'est bien passé. Hormis quelques tracasseries administratives ayant pimenté les débuts du projet,



la seule surprise a été la nécessité de poser des micros pieux pour supporter la coursive extérieure, opération qui n'avait pas été prévue initialement.

Au final, et malgré ce surcoût, la facture de l'opération de travaux est de 274 000 hors taxes, hors maîtrise d'œuvre et des factures restantes. Il nous reste à lancer les travaux pour aménager les

Vie du village



abords de l'école, en 2018, ce qui permettra de renforcer la sécurité du site.

Je tiens alors à remercier tout particulièrement la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet FIRON représenté par Madame OUAZI au début des travaux et Madame MALIK, ainsi que l'ensemble des entreprises ayant œuvré sous leur efficace coordination, les bureaux d'études et Qualiconsult pour la mission de contrôle technique et pour la mission de coordination sécurité protection de la santé

Ainsi que les entreprises

- ENP, gros œuvre
- SMGT, charpente métallique
- TESSALU, menuiserie
- MOLEA, plomberie
- A2DPI, faux-plafonds
- DE COK, faïences
- VIGNOLA, peinture, sols souples
- BELEC, électricité

Je remercie également l'ensemble de l'équipe enseignante pour son implication, les parents et les élèves qui ont tous su s'adapter pendant la durée des travaux en faisant preuve de compréhension et de patience.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale et en particulier les élus qui se sont impliqués sur ce dossier sans oublier les personnels communaux, notamment le secrétariat, qui ont assuré le suivi administratif du projet.

Je remercie aussi chaleureusement les bénévoles qui se sont montrés disponibles à un moment ou un autre pour gérer les phases de transfert de mobilier et notamment Monsieur Daniel Pélissier, qui a cédé de nombreux mobiliers ayant permis d'équiper les nouvelles salles.

Je souhaite également mettre en avant le rôle essentiel joué par l'association les « Petites Frimousses » dans l'accueil périscolaire des enfants, complétant les activités de loisirs assurées par l'IFAC, et dont l'action permet de gérer l'avant et l'après école, encore merci de votre investissement !

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, c'est donc une nouvelle porte qui s'ouvre sur l'avenir des quelque 100 élèves qui bénéficient désormais de cette infrastructure scolaire rénovée, capable de répondre aux évolutions de notre population.

Continuons tous ensemble, enseignants, parents d'élèves, municipalité à nous investir dans la vie de notre école communale, qui rend notre village dynamique et vivant !

Vive L'école Sully, Vive Auteuil le roi !!

Discours M. Benassaya

Discours Gwenaëlle

Discours M. le Sous-Préfet

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne préparation des fêtes de fin d'année et vous invite à prendre le verre de l'amitié pour célébrer comme il se doit ce moment de convivialité !

Vie du village



REPAS DES SENIORS

Comme chaque année, le voyage et le repas de nos seniors de plus de 62 ans constituent un temps fort de l'activité du CCAS.

Nous avons proposé cette année au mois de juin une journée parisienne, déjeuner sur un bateau parisien, puis la visite du musée d'art forain. L'animation des manèges a

séduit l'ensemble de la troupe, qui a su profiter pleinement de chaque instant. Et c'est dans la salle des fêtes qu'au mois d'octobre, le traiteur de Septeuil et sa sympathique équipe régaleront nos convives. Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit pleinement savouré.





TRICK OR TREAT À AUTEUIL ET AUTOUILLET

Les fantômes hurlants, les zombies d'outre tombe, les abominables démons, les squelettes grinçants et les malveillantes sorcières se sont retrouvés pour fêter une très heureuse fête d'Halloween. Bonbons et gâteaux pour éviter les mauvais sorts étaient présents pour tous les petits monstres. Vin chaud pour les créatures de la nuit

venues les accompagner. Bravo à tous pour les déguisements qui étaient fabuleusement effrayants.

ALLEZ, UN PEU DE CULTURE :

Savais-tu que le mot Halloween vient de l'altération des mots "All Hallows Eve" qui veulent dire "le soir de tous les saints", autrement dit la fête de la Toussaint.

"Hallow" est la forme primitive de "holy" qui en anglais veut dire "Saint". Pour celles et ceux qui ont participé à l'atelier du parfumeur déjanté nous vous informons qu'une journée portes ouvertes se tiendra à l'ISIPCA de Versailles le samedi 10 février 2018. Ainsi vous pourrez avoir réponse à toutes vos questions sur les métiers et les formations dans la parfumerie.



HALLOWEEN



Mardi 31 octobre

Vie du village

VENDANGES DU CÔTEAU DE SAINT SANCTIN 23 SEPTEMBRE 2017

C'est par une belle journée ensoleillée et après lecture du ban des vendanges par Joël que petits et grands munis de leurs paniers et sécateurs se sont répartis dans le vignoble afin de récolter les précieuses grappes qui cette année étaient particulièrement saines.

Mais les gelées du mois d'avril et la prédation de volatiles sur nos grappes ont réduit quelque peu notre production et ceci malgré la pose de filets de protection. Une réflexion est menée afin de mieux protéger notre vignoble contre ces charmants oiseaux.

Rassurez-vous il n'est pas question de les éradiquer mais de les empêcher

satisfaisant. 270 litres de moût de raisin sont venus remplir nos cuves à vinifier avec un potentiel d'alcool en % volumique de 11°,7.

Le travail de cave pouvait commencer. Débourageage, ensemencement, suivi de la densité et de la température du moût sont des étapes importantes dans le processus de vinification. Saint Vincent (patron des vigneron) n'a pas été oublié. Quelques enfants accompagnés de plus grands sont allés à l'église pour déposer le petit panier de raisin au pied de sa statue.

Après cette journée bien remplie nous pouvions en toute convivialité partager le verre de l'amitié accompagnés bien entendu de nos amis de Beynes.

Le bureau de l'association tient à remercier toutes les personnes qui en mesure de leur disponibilité ont contribué par leur dévouement et leur implication tout au long de cette saison à la réussite de cette événement.

Nous remercions en particulier Alain et Bernard qui nous ont rejoints cette année et qui n'ont pas ménagé leurs efforts lors des travaux engagés sur le vignoble.

Nous remercions également la municipalité pour son aide logistique renouvelée.

Enfin nous avons une pensée toute particulière pour notre amie et trésorière Véronique qui nous a quittés brutalement cet été.

efficacement de venir grappiller nos raisins. Nos amis les Vignerons de Beynes confrontés à des problèmes de locaux suite aux inondations des douves du château sont venus nous rejoindre avec leur vendange et ainsi profiter de nos installations (pressoir, cuves à vinifier).

De mars à septembre un soin attentif a été apporté au vignoble. La vigne est fragile et sujette à de multiples attaques parasitaires (mildiou, oïdium, acariens...).



Vie du village



LE CARNABOUM, UNE PREMIÈRE À AUTEUIL !

C'est un carnaval plus une boum dans le même temps !! Ce samedi 18 mars, tous s'étaient donc donné rendez-vous à l'école dégüisés aux couleurs des 4 éléments : l'eau, la terre, le vent et le feu. Tout a commencé par un défilé en musique dans les rues, mené par le tracteur et la charrette historique du village.

Après l'arrivée à la salle des fêtes et sous les cris d'encouragement des enfants, le lâcher traditionnel de ballons colora le ciel d'une multitude de couleurs. Quel ballon arrivera le plus loin cette année ? Attendons la prochaine fête de Noël pour le découvrir !

Après une bonne pizza party bien méritée, la salle des fêtes s'est donc transformée en une grande boum avec ses effets lumineux et machines à bulles.

Les enfants se sont régalés et ont pu s'essayer aux chorégraphies orchestrées par Vanessa.

Les parents ont ensuite rejoint les enfants pour mettre le feu sur la piste de danse !! Quelle ambiance !

Une belle réussite pour les enfants lors de cette première ! Bravo !

Un grand merci à la caisse des écoles, aux parents et aux enseignants.





UNE BELLE FÊTE DE FIN D'ANNÉE !

Ce 17 juin sur le thème des 4 éléments (eau, terre, vent, feu), un magnifique spectacle écrit et mis en scène par Madame la Directrice et toute l'équipe enseignante a eu lieu sur la scène de la salle des fêtes.

Les parents étaient véritablement sous le charme des prouesses d'acteurs, de danseurs et de chanteurs réalisées par leurs enfants. Les tableaux artistiques se sont enchaînés sous une pluie de couleurs, orchestrés par des jeux de lumières, des décors et des costumes flamboyants.

Poésie, humour et surprise s'y sont mêlés avec notamment du jamais vu sur scène à Auteuil... une piscine, et même un requin (un faux !) pour un show aquatique !!

Un grand bravo aux enfants pour ce moment magique et plein d'émotions.

Ce spectacle s'est terminé par une très belle chanson recomposée et interprétée pour remercier Danièle : « notre ATSEM ». Une belle émotion partagée par ses élèves, et même les anciens, réunis pour lui souhaiter une belle et heureuse retraite, après plus de 30 années passées au sein de notre école.

La journée s'est poursuivie dehors avec le repas puis les jeux de kermesse, avant de finir par la tombola.

Le soleil, au rendez-vous toute l'après-midi, a permis aux enfants de profiter des

stands, du château gonflable et même des batailles d'eau ! En plus des pop-corn, des glaces étaient aussi proposées pour le plaisir des petits mais aussi des grands. Et pour terminer, la traditionnelle démonstration de zumba a réuni parents, enseignants et enfants.

Cette année, Vanessa nous avait concocté des chorégraphies de haut niveau, mais tous ont su relever le défi ! Un beau moment d'amusement, de sport et de rythme !



**ALORS RENDEZ-VOUS EN JUIN
POUR LA PROCHAÎNE ÉDITION
ET ENCORE MERCI À TOUS.**



Infos utiles



IL Y A QUELQUES MOIS, AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE FOURNITURE AU BÉNÉFICE DES CLIENTS, UNE ÉQUIPE DE QUATRE EMPLOYÉS D'ENEDIS EST INTERVENUE SOUS TENSION SUR 1 KM DE RÉSEAU MOYENNE TENSION AU DÉPART DE BEYNES.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE, LA RÉDUCTION DES MICROCOUPURES.

L'objectif de cette intervention : placer des protections avifaunes et anti-paille sur une ligne moyenne tension (20 000 volts) afin de sécuriser l'alimentation électrique de la ville de Beynes et des communes avoisinantes alimentées par la même ligne électrique, dont Auteuil le Roi.

Des actions similaires sont réalisées régulièrement par les équipes d'Enedis

sur le réseau moyenne tension situé entre les communes de Montfort l'Amaury et Andelu.

Outre la protection des oiseaux, les dispositifs avifaunes et anti-paille permettent de rendre le réseau électrique moins sensible à des éléments extérieurs, pouvant causer des microcoupures.

LES ÉQUIPES TST, DES AGENTS TRÈS SPÉCIAUX

La méthode des travaux sous tension est une réponse innovante aux enjeux majeurs d'une exploitation optimisée de nos réseaux électriques. Elle permet d'entretenir, de réparer ou de construire des ouvrages ou des installations tout en maintenant la tension électrique et en respectant les règles de sécurité des travailleurs. Cette méthode nécessite de respecter des procédures rigoureuses, d'utiliser des outils et des matériels particulièrement étudiés et de former, suivre et habiller le personnel.

Spécialistes des interventions délicates, les Techniciens d'Intervention TST sont des professionnels d'exception, qui assure une mission d'importance majeure pour la continuité de service.

Les dispositifs avifaunes, ou écarteurs, permettent d'éviter le contact entre phases lorsque les oiseaux posés sur la ligne s'envolent, occasionnant des microcoupures.

Les «anti-paille» permettent d'éviter que les pailles viennent se poser sur les isolateurs et provoquent des microcoupures.



Les dispositifs avifaunes, ou écarteurs, permettent d'éviter le contact entre phases lorsque les oiseaux posés sur la ligne s'envolent, occasionnant des microcoupures.



Les «anti-pailles» permettent d'éviter que les pailles viennent se poser sur les isolateurs et provoquent des microcoupures.



NOUVEAU

Infos utiles

PROFESSIONNEL

Badge d'accès
aux déchèteries
du SIEED



PARTICULIER

Badge d'accès
aux déchèteries
du SIEED



A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018, DES BADGES D'ACCÈS MAGNÉTIQUES REMPLACERONT LES CARTES PAPIER.

Ces cartes ne seront donc plus acceptées et seront retirées du circuit des déchèteries du SIEED.

Il suffira de télécharger l'imprimé sur le site du SIEED : www.sieed.fr et de le renvoyer rempli avec les justificatifs demandés ou d'utiliser le formulaire disponible à l'accueil de la mairie.

Le syndicat enverra ensuite par voie postale un badge magnétique à votre domicile.

Pour les professionnels, même procédé et les tickets papier vont également disparaître au profit du badge, dont le paiement pourra se faire par internet.

Les demandes de badge avec les justificatifs pourront être envoyées au SIEED directement dès novembre 2017, afin d'avoir le badge dès le 2 janvier 2018.

Un seul badge est délivré par foyer ou entreprise assujéti à la TEOM ou association ou collectivité, gratuitement.

En cas de perte ou de vol, la délivrance d'un nouveau badge sera payante selon le tarif fixé par délibération du comité syndical.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les demandes de bacs se feront directement auprès du SIEED via internet, www.sieed.fr.



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS :

Les collectes des objets encombrants pour l'année 2018 auront lieu le 12 avril et le 15 novembre. La collecte des déchets végétaux se fera jusqu'au 18 décembre 2017.



DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure publique d'hygiène. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible **d'une contravention de 1^{ère} classe.**



POUBELLES

Les poubelles et encombrants doivent être sortis la veille au soir de la collecte des déchets, ils doivent être rentrés le plus rapidement possible après le ramassage et ne doivent pas rester sur la voie publique.

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER ET OBSERVER LES RÈGLES SUIVANTES QUI PERMETTENT À TOUS DE BIEN VIVRE DANS NOTRE VILLAGE.

STATIONNEMENT :

Le stationnement dans notre village est unilatéral dans la zone urbaine

- Du 1^{er} au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs
- Du 15 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.

Il est rappelé de ne pas stationner sur les trottoirs.

Veillez à ne pas gêner l'accès des propriétés privées.

ELAGAGE DES ARBRES ET TAILLE DES HAIES :

Nous vous rappelons que la réglementation concernant les arbres est définie par les articles 670 à 673 du code civil.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L 2212-2 du CGCT, imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. En outre, le maire est compétent

pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui comporte l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

INTERDICTION DE BRULAGE A L'AIR LIBRE :

L'interdiction absolue de brûlage à l'air libre est valable toute l'année.

La circulaire du 18 novembre 2011 du règlement sanitaire rappelle cette interdiction.

Vos déchets sont collectés une fois par semaine par le SIEED, selon un calendrier et vous disposez d'un droit d'entrée aux déchèteries de Méré et Garancières.

la carte grise
à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



le permis de conduire
à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Infos utiles

ETAT CIVIL



NAISSANCES

CALBARDURE TASCON Loucas	04/01/2017
VILETTE Marly	14/04/2017
SUCHY HAMON Eliott	01/06/2017
MENDES Ilyan, Brahim	09/06/2017
MANSION Romain, Pierre, Stéphane	30/06/2017
LEMOINE Romane, Michelle, Martine	27/07/2017
HADJI Luna, Eliane, Gaëlle	23/09/2017
MAUMUS Gaia	18/10/2017
BLONDEAU Ethan	08/11/2017

MARIAGES

BOURLIEU Cédric, Daniel, Etienne, Marcel et JOUANNET Elodie, Solange, Lydie	27/05/2017
PAUL Maxime, Hervé, Michel et LATIL Chloé, Caroline	18/03/2017
CALMEJANE Eric, Gilbert et ALLAIN Régine, Bernadette	18/11/2017

DÉCÈS

CLIN Christian, Claude	15/05/2017
PISSEAU Véronique, Suzanne, Antoinette	29/08/2017
DE VISSER John	07/11/2017

Invitation

*Le samedi 9 décembre à 10 h
à la salle des Fêtes*



Je vous invite à un joli spectacle de Cirque. Comme chaque année, la Bonne humeur sera au rendez-vous. Après les chants des enfants, un apéritif vous sera offert par le Comité des Fêtes.



RENSEIGNEMENTS UTILES

- **Appels d'urgence** : 112
- **Police Secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Centre Hospitalier Versailles** : 01 39 63 91 33
- **Médecin de garde** : 15
- **SNCF (Méré)** : 01 39 20 23 10
- **Vétérinaire (Auteuil)** : 01 30 88 55 30
- **Paroisse** : 01 34 86 01 43
- **Pompes Funèbres (Montfort)** : 01 34 86 41 09
- **Caisse Primaire Ass. Maladie** : 3646 ou 0 820 904 102
- **Marchés** :
Samedi matin : la Queue-Lez-Yvelines
Dimanche matin : Montfort et Beynes

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI

16h00 - 19h00

JEUDI ET VENDREDI

14h00 - 17h00

1^{er} SAMEDI DE CHAQUE MOIS

10h00 - 12h00

Tél. : 01 34 87 43 15

Fax : 01 34 87 58 08

SITE :

www.mairie-auteuil-le-roi.fr

MAIL :

mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

RAPPEL : DÉCHETTERIE

La déchetterie la plus proche pour les Auteuillois est celle de Méré ; cependant, la carte d'accès permet de déposer dans toutes les déchetteries gérées par le SIEED, notamment celles de Garancières.

OUVERTURE

LUNDI, VENDREDI ET SAMEDI

10h - 12h30 et 13h30 - 17h00

DIMANCHE

9h - 13h00

Badges d'accès à demander au SIEED